



REUNION COMITE DIRECTEUR DU 24 SEPTEMBRE 2020

PRESENTS : Messieurs Jean-Philippe BIDEgainberry – Jean-Paul CHAMBORD – Pierre DAGUERRE – Jean-Bernard JAUREGUIBERRY – Bruno SAINT PIERRE – Jean-Jacques VIVIER -
Melle Florence POUZET - Mme Ludivine DOLADILLE

ABSENTS et EXCUSES : Matthieu BARBACE - Thierry CHAUDAT - Didier LADUCHE - César GONCALVES - Philippe LOPEZ – Thierry CAPO-GUAL- Franck BASTIEN

Le Comité Directeur peut valablement statuer avec les deux tiers des membres présents sur un total de 24.

Le Président Pierre Daguerre ouvre la réunion du Comité Directeur (CD) à 19h30 et remercie les membres de leur présence.

Ce CD se tient dans un climat d'incertitude lié aux conditions sanitaires exceptionnelles depuis mars 2020. Les membres du Comité se sont réunis physiquement au siège de la Ligue Ile-de-France, 8 quai Saint Exupéry, 75016 Paris, dans le respect des règles sanitaires dictées par le Gouvernement.

L'ordre du jour présenté par le Président Pierre DAGUERRE est le suivant :

- Point sur la situation avec TV ;
- Organisation et calendrier des prochaines élections ;
- Point sur la trésorerie ;
- Questions diverses.

1 - Point sur la situation avec Trinquet Village (« TV »)

a. Discussions avec TV

Pierre Daguerre présente la situation actuelle avec TV. Suite à la dernière réunion du CD en date du 02/07/2020 et à la présentation par TV lors de cette réunion, de la situation de leur projet, il avait été convenu d'une prochaine réunion de travail entre les représentants de TV et de la LRIDFPB afin d'examiner les propositions faites par la LRIDFPB en octobre 2019 et restées sans réponse.

Cette réunion s'est tenue le 23/07/2020 et après discussion TV a donné son accord sur les points suivants :

- Accord sur les heures mises à la disposition de la LRIDFPB ;
 - Total annuel de 640 h de trinquet,
 - 40 semaines par an,
 - Suivant planning hebdomadaire joint en annexe.
- Accord pour la mise en place d'une boîte à lettres LRIDFPB à côté de celle de TV ;
- Utilisation du local actuel affecté à la LRIDFPB pour disposer d'un bureau.

TV précisait dans sa réponse les points suivants :

- Demande d'une enveloppe de 12k€/an HT pour l'ensemble des points de l'accord ;
- Recherche de subventions par la LRIDFPB avec la collaboration de TV ;
- Nécessité de connaître avant le début de la saison les 40 semaines utilisées par la LRIDFPB et les semaines libres

Sur les conditions financières, après une discussion complémentaire, le Président a indiqué que la LRIDFPB ne pouvait accepter une somme au-delà de



5 k€/an compte tenu de sa nouvelle situation. TV a finalement accepté le budget proposé.

Concernant le planning, la Commission Sportive s'est réunie en visioconférence en date du 17 septembre 2020 afin de traiter l'agencement de la répartition des heures.

b. Dysfonctionnements du site

Certains joueurs disposant de créneaux horaires de location au trinquet, ont contacté directement TV au sujet des dysfonctionnements constatés déjà mis en évidence lors de la dernière réunion du CD. Le Président a relayé de son côté auprès de TV ces réclamations.

Sue le même registre, le Président a informé le CD d'un courrier adressé directement à son attention émanant du représentant de joueurs d'un créneau du mardi soir. Ce courrier a fait l'objet d'une réponse avec les clarifications nécessaires sur l'historique de la perte de concession et le rôle actuel de la LRIDFPB et de TV.

2 - Organisation et calendrier des prochaines élections

Le Président Pierre DAGUERRE rappelle que :

- Au niveau fédéral : l'Assemblée Elective aura lieu le **samedi 12 décembre** prochain à Bayonne.
- Au niveau de la LRIDFPB : l'Assemblée Elective avec le renouvellement du Comité Directeur, et l'élection du Président, a été fixée à la date **du samedi 7 novembre**, cette assemblée devant se tenir dans le délai d'un mois de celui de l'assemblée électorale fédérale. Les précisions sur l'ordre du jour, les modalités de vote, le lieu et les horaires seront finalisés dans la convocation qui sera adressée aux Présidents de club et dont une copie sera diffusée aux membres actuels et futurs du CD.



Il est également prévu dans le prolongement de l'Assemblée Elective la présentation du programme par les deux candidats officieusement en lice pour les élections fédérales (dont la candidature officielle doit être déposée au plus tard le 11 novembre soit 1 mois avant l'assemblée électorale fédérale).

Il est également envisagé de faire voter le nouveau comité directeur de la LRIDFPB sur son choix pour l'élection fédérale après l'audition des deux candidats. Ce vote doit selon les statuts de la Fédération Française de Pelote Basque (FFPB) intervenir une semaine au plus tard avant la date de l'Assemblée Générale électorale de la FFPB.

Le Président rappelle qu'il est en train de constituer la liste qu'il dirigera pour la nouvelle mandature et qu'il a contacté l'ensemble des membres du CD actuel et des Présidents de clubs d'Ile de France.

Le Comité directeur sur la base des statuts doit compter 26 membres dont 1 médecin. Il reste encore certains postes à pourvoir dont celui de médecin.

Le Président est encore en attente du retour de certains membres du CD et de Présidents de Club pour compléter la liste. Le nom de Caroline Leclercq a été suggéré pour pourvoir le poste de médecin. Un contact sera pris dès demain avec le Dr Leclercq.

Cette liste doit être déposée auprès de la Commission Electorale de la LRIDFPB dans le délai d'un mois avant la date de l'Assemblée Elective.

Pierre DAGUERRE fera une communication sur la liste et son programme très prochainement.



3 - Point sur la trésorerie

Le trésorier fait un rapide compte rendu de la situation de trésorerie en précisant que le solde positif actuel est de 36 k€.

Le Président précise qu'il reste dans les actifs de la LRIDFPB la licence IV dont le prix de transaction est estimé à 20k€. La question de la cession peut se poser car sans utilisation dans le délai de 5 ans, la licence IV sera obsolète. Le Président va vérifier si cette licence est utilisable ponctuellement ailleurs qu'à l'adresse à laquelle elle est rattachée

Concernant les dépenses futures, le comité directeur donne son accord pour l'organisation du stage des jeunes 2021. Le Trésorier précise que l'ensemble des frais engagés pour le précédent a été remboursé hormis ceux du logement à la Pignada dont l'avoir sera utilisé pour le stage de 2021.

4 - Questions diverses

a. **Email de Mme Solange du PART**

Ludivine DOLADILLE responsable des Féminines informe le CD d'un sujet grave relatif à des accusations d'attitudes de ségrégation sexiste à l'encontre de deux clubs de la LRIDFPB.

En date du 22 septembre 2020, Mme Solange du PART licenciée au club de l'US Métro s'est adressée par email à la responsable des féminines ainsi qu'aux licenciées féminines.

Mme Solange du PART, au sujet des tournois interclubs en Ile de France, incrimine directement les clubs de St Brice et de Massy pour leur attitude de ségrégation sexiste, en rappelant que ces deux clubs ne respectent ni l'article



221.56 du règlement général de FFPB ni la Charte du Pelotari. Mme Solange du PART demande à la représentante des féminines de faire un rappel à l'ordre au prochain comité directeur afin de régler définitivement le problème sous peine de faire intervenir la FFPB.

Rappel des termes de l'Article 221.56 :

> 221.56 Equipes mixtes pour les catégories Cadet - Junior et Senior

« Dans les spécialités à gomme pleine ou gomme creuse, les féminines peuvent intégrer individuellement leur catégorie pour constituer une équipe dans une compétition "Masculin". Le sur-classement d'une féminine n'est pas autorisé dans une compétition "Masculin". Dans les spécialités de pelote cuir ou de main nue, les féminines ne peuvent pas intégrer individuellement une équipe dans une compétition Masculin.] »

Après entretien avec les présidents des 2 clubs incriminés, il en ressort que les accusations portées sont fondées sur les éléments suivants :

- S'agissant du club de Saint Brice dont le Président est Pierre DAUGUEN : lors d'un tournoi masculin datant de décembre 2018 organisé par le club de Saint Brice, Laurent ANDIAZABAL (membre du club de l'US Métro) a contacté le Club de St Brice pour participer au tournoi avec Solange du PART. Le Secrétaire, Christophe METEYER, lors d'un échange convivial, a confirmé que le tournoi (dont le tableau était déjà complet) était plutôt masculin.
- S'agissant du Club de Massy dont le Président est Thierry CHAUDAT : Lors de l'édition annuelle tournoi annuel, en septembre 2020, du Club de Massy, le tournoi était mentionné "masculin".

Les présidents de Club mis en cause n'avaient pas eu connaissance de cet article du règlement.



Après avoir entendus les Présidents de Club sur ces événements, le CD demandera désormais d'intégrer une mention sur les affiches des prochains tournois concernés qui informe les féminines de leur possibilité de participer à un tournoi masculin dans le respect des conditions stipulées par l'article 221.56 du Règlement Général de la FFPB.

D'autre part, le CD souligne le caractère disproportionné de l'intervention de Mme Solange du PART avec des accusations très graves portées aux présidents de ces 2 clubs qui, comme les autres clubs, se battent pour développer leur passion sans sexisme aucun et dont la part de féminines représentent 25% des licenciés/adhérents.

Le CD souhaite exprimer son soutien total aux deux dirigeants concernés au regard des graves accusations proférées par rapport à un oubli réglementaire involontaire ne préjugant en aucun cas d'une volonté à caractère discriminatoire affirmé.

Le CD tient à rappeler à l'ensemble des licenciés le respect d'un code de bonne conduite tout en étant très vigilant sur les sujets de discrimination avérés pour lesquels la LRIDFPB sera intransigeante.

Afin de clore cette polémique, le Président répondra par écrit à Mme Solange Du PART afin de lui apporter des explications et lui assurer que ce sujet a été entendu et traité par le CD. Une copie de courrier sera annexée à ce compte-rendu.

b. Matériel :

Une demande d'achat de matériel est formulée par :

- Bruno SAINT-PIERRE pour un achat de 10 pelotes cuir,
- Ludivine DOLADILLE pour un achat de paletons d'initiations à baline.



Le Trésorier et le Président leur ont demandé de présenter un devis afin de traiter la demande en fonction du budget prévu à ce titre.

c. Rendez-vous à la Mairie du 16^{ème}

Le Président a reçu un courrier de la Mairie du 16^{ème} arrondissement l'informant de la composition de la nouvelle équipe chargée des sports.

Il s'agit de :

- Monsieur Ali OUBAALI (ali.oubaali@paris.fr), adjoint au Maire chargé des Sports ;
- Madame Samia BADAT-KARAM (samia.badat-karam@paris.fr), Conseiller de Paris élue du 16^{ème}.

Un rendez-vous a été rapidement organisé le lundi 14 septembre, au cours duquel ont été abordés la situation actuelle du site du Trinquet et du Fronton ainsi que les relations avec TV.

Des informations complémentaires ont été demandés à l'Adjoint au Maire à l'Urbanisme concernant la demande de permis de construire actuellement en instruction. Celui-ci doit revenir vers le Président.

La discussion a également porté sur l'animation du site en liaison avec les écoles de l'arrondissement. Mme BADAT- KARAM est très intéressée par le sujet qui ne pourra être lancé qu'à la fin de la pandémie de la Covid 19.

L'entretien s'est terminé avec le souhait commun de maintenir un contact régulier entre les représentants de la Mairie chargé des Sports et la LRIDFPB.



d. Contact avec l'adjoint au Maire de Paris chargé des Sports

Un contact a également été pris par le Président avec Pierre RABADAN nouvel adjoint au Maire de Paris chargé des Sports, en vue d'un prochain rendez-vous. Ce rendez-vous devrait se tenir en visio-conférence début octobre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

Pierre Daguerre
Président de la LRIDFPB

Florence Pouzet
Secrétaire Général de la LRIDFPB



ANNEXES

Planning accepté par TV

Créneaux horaires hebdomadaires demandés par la LRIDFPB à TV

| | Total | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|--------------------------------------------------------|-----------|-------|-------|----------|-------|----------|---------|----------|
| Ecole de pelote LRIDFPB | | | | 14h-18h | | | | |
| Nombre d'heures | 4 | | | 4 | | | | |
| Total | 4 | - | - | 4 | - | - | - | - |
| Compétitions LRIDFPB et entrainements | | | | | | | | |
| Féminines | | | | | | 20h-21h | | |
| Nombre d'heures | 1 | | | | | 1 | | |
| Compétitions LRIDFPB et entrainements | | | | | | 21h-24h | 14h-15h | |
| Nombre d'heures | 4 | | | | | 3 | 1 | |
| Xare jeunes (-15 ans) | | | | | | | 15h-17h | |
| Nombre d'heures | 2 | | | | | | 2 | |
| Compétitions LRIDFPB et entrainements (cuir et baline) | | | | | | | 17h-20h | |
| Nombre d'heures | 3 | | | | | | 3 | |
| Xare jeunes (+15 ans) | | | | | | | 20h-22h | |
| Nombre d'heures | 2 | | | | | | 2 | |
| Total | 12 | - | - | - | - | 4 | - | 8 |
| Total général | 16 | - | - | 4 | - | 4 | - | 8 |

| | Heures |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Demande sur 40 semaines soit un volume d'heures de | 640 |
| Mise à disposition gratuite pour l'Ecole de Pelote | 160 |
| Mise à disposition à tarif préférentiel pour les compétitions et entrainements | 480 |